

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-14
Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-trois le 31 mars	
En exercice : 11	Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 9	Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2023	
Votants : 10	Présents : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 10	FERRARI Philippe, VIBERT Annie, PRAVERT Mikaël, RIVOLLET Yves, PERRIER Mathieu, PERIER Marine, SAMSON Aurélie, LEXTRAIT Emmanuel, MATKOVIC-PELLERIN Jessica,	
Votes contre : 0	Absents excusés : GACHET Stéphanie, MICHEL Véronique donne pouvoir à Perier Marine	
Abstention : 0	Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
Préfecture		

Objet : Approbation du budget primitif principal 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2023 au Conseil Municipal qui se présente comme suit :

Pour la section de fonctionnement

- Dépenses : 331 375.85 €
- Recettes : 331 375.85 €

Pour la section d'investissement

- Dépenses : 499530.80 €
- Recettes : 499530.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif principal 2023

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 31 mars 2023

Le Maire
Philippe FERRARI

